



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



ARR 26 - 102

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260330-ARR26-102-AI  
Date de télétransmission : 30/03/2026  
Date de réception préfecture : 30/03/2026

**Publié le**  
**30 MARS 2026**

Direction des Assemblées, des Assurances, des affaires Domaniales et Juridiques  
Service des Assemblées

**Objet : Délégation de fonctions à Monsieur Léon NGANDE, 14<sup>ème</sup> adjoint, en application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales.**

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-23 ;

**Vu** le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints de Champigny-sur-Marne daté du 21 mars 2026 ;

**Vu** la délibération n°2026-025 du 21 mars 2026 du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne, élisant Monsieur Laurent JEANNE, Maire de Champigny-sur-Marne au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**Vu** la délibération n°2026-026 du 21 mars 2026 du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne, fixant le nombre des adjoints à 14 en application de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2026-027 du 21 mars 2026 du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne, créant 2 postes d'adjoints supplémentaires chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers en application des articles L.2122-2-1 et L.2143-1 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2026-028 du 21 mars 2026 du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne, élisant les 16 adjoints au Maire de Champigny-sur-Marne au scrutin secret de liste à la majorité absolue ;

**Vu** la délibération n°2026-031 du 21 mars 2026 du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne, donnant délégation au Maire sur certaines attributions énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales pour la durée du mandat ;

**Considérant** l'élection de Monsieur Léon NGANDE, 14<sup>ème</sup> adjoint au Maire de Champigny-sur-Marne.

**ARRETE**

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00



**ARTICLE 1 : DONNE** délégation à Monsieur Léon NGANDE, 14<sup>ème</sup> adjoint au Maire, dans les domaines de compétences suivants :

- HABITAT
- HYGIENE

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260330-ARR26-102-AI  
Date de télétransmission : 30/03/2026  
Date de réception préfecture : 30/03/2026

Monsieur Léon NGANDE a délégation pour signer :

En particulier :

En ce qui concerne l'habitat :

- Tous documents relatifs aux attributions de logements.

En ce qui concerne l'hygiène :

- Arrêtés, mises en demeure et tous courriers signés en application des procédures relevant des pouvoirs de police générale du Maire en matière de salubrité et de sécurité publiques (notamment arrêtés d'urgence sanitaire ou de sécurité : évacuation, cessation de travaux, mise en sécurité d'un bâtiment, sécurité alimentaire...).
- Arrêtés, mises en demeure et tous courriers signés en application des procédures relevant des pouvoirs de police spéciale du Maire en matière de salubrité et de sécurité publiques, notamment :
  - Immeubles menaçant ruine (périls imminents, ordinaires).
  - Equipements communs d'un immeuble collectif à usage principal d'habitation.
  - Evacuation de déchets dans des logements ou sur des terrains privés et entretien et remise en état desdits terrains.
  - Animaux errants, chiens dangereux et/ou mordeurs (permis de détention, placement en fourrière animale, diagnose, évaluation comportementale...).
  - Bruit.
- Arrêtés, mises en demeure et tous courriers signés en application des procédures relevant du Règlement Sanitaire Départemental.
- Mises en demeure et tous courriers signés en application des procédures du Code de la Santé Publique relatives à l'insalubrité des immeubles.
- Saisine des juridictions pour la mise en œuvre des procédures relevant des pouvoirs de police du Maire en matière de salubrité et de sécurité publiques (ex : tribunal administratif pour les périls imminents, tribunal judiciaire pour les démolitions, les référés préventifs ou d'urgence,...)

De manière générale dans les matières déléguées :

- Les conventions et tous documents faisant suite à des délibérations du conseil municipal entrant dans le champ de sa délégation.

**ARTICLE 2 : DIT** que la directrice générale des services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté et notamment de faire procéder à son affichage et à son inscription au registre des arrêtés de la commune.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

**ARTICLE 3 : DIT** que l'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Monsieur le Directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne ;
- Monsieur Léon NGANDE.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260330-ARR26-102-AI  
Date de télétransmission : 30/03/2026  
Date de réception préfecture : 30/03/2026

Fait à Champigny-sur-Marne, le **30 MARS 2026**



**Monsieur Laurent JEANNE**  
**Maire de Champigny-sur-Marne**  
**Conseiller régional d'Ile-de-France**

Notifié le